

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
8.3

REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° : 299/2022

Liberté - Egalité -
Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE BENNE
A CHALETTE SUR LOING**

Le Maire de la ville de Chalette sur Loing,

***Vu** la loi 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2 L2213-1 à L2213-6,*

***Vu** les dispositions du code de la route et notamment les articles R11-1, R411-26 et R41-8 et R413-1 à R413-3,*

***Vu** les décrets 85.807 du 30 juillet 1985, 86.475 et 86.476 du 14 mars 1986 précisant notamment les pouvoirs de police du Maire,*

***Vu** l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,*

***Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,*

Considérant que les travaux dans la rue de la Fonderie au niveau du n°58 pour le compte de Mme Suchet nécessitent de réglementer la circulation dans cette rue le temps des travaux

ARRETE

ARTICLE 1^{er} Du 01 Décembre au 11 Décembre 2022, l'autorisation est donnée à Mme Suchet de faire installer une benne devant le numéro 58 de la rue de la Fonderie.

ARTICLE 2 Une pré-signalisation devra être installée. Le balisage et la signalisation du chantier seront assurés de jour comme de nuit par le responsable des travaux. Le présent arrêté devra être affiché pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 En tout état de cause , toute précaution devra être prise pour limiter la gêne des passants et des véhicules et assurer leur sécurité. Un passage devra être laissé pour les piétons.

ARTICLE 4 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police.
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale.
- Monsieur le Responsable de la Société AMELYS
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers
- Madame SUCHET

Fait à CHALETTE-s/-Loing,
le 25 Novembre 2022

Le Maire de Chalette s/Loing
Franck DEMAUMONT



[Handwritten signature of Franck DEMAUMONT]